

Commune de **Cherbonnières**

# PLAN LOCAL D'URBANISME



## 5d – Annexes sanitaires

|             | Prescription | Arrêt    | Approbation |
|-------------|--------------|----------|-------------|
| Élaboration | 22/03/06     | 25/07/13 | 23/06/14    |
|             |              |          |             |
|             |              |          |             |
|             |              |          |             |
|             |              |          |             |

Le Maire,  
Joël RICHARD

## **EAU POTABLE**

Les différents types de sols de la commune de Cherbonnières sont les suivants :

- Plaines calcaires
- Groie moyenne de la Saintonge boisée (86%)
- Groies superficielles (4%)
- Plaine forestière (3%)
- Vallées et terrasses alluviales
- Vallées calcaires (6%)

La commune de Cherbonnières appartient au territoire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Elle se situe dans le bassin versant de La Charente à 100%. Elle intègre les sous-bassins suivants : la Boutonne, affluent de la Charente.

La commune contient 7 km de cours d'eau, avec comme rivière principale la Nie sur une longueur de 2 km.

Au niveau de la ressource en eau souterraine, la commune de Cherbonnières se situe sur l'aquifère Charente Nord à 100%.

En matière d'eau potable, la commune de Cherbonnières appartient au réseau de Saint-Mandé sur Brédoire – Paillé – Gibourne, hormis le village du Breuil qui appartient au réseau de Saint-Julien.

## **ORDURES MÉNAGÈRES**

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine par le SMICTOM Vals d'Aunis, le mardi. Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé.

Une collecte des emballages recyclables est effectuée par le SMICTOM Vals d'Aunis tous les quinze jours, le jeudi. Le flux de cette collecte est regroupé au centre de regroupement de Paillé avant d'être évacué vers le centre de tri agréé par le SMICTOM Vals d'Aunis.

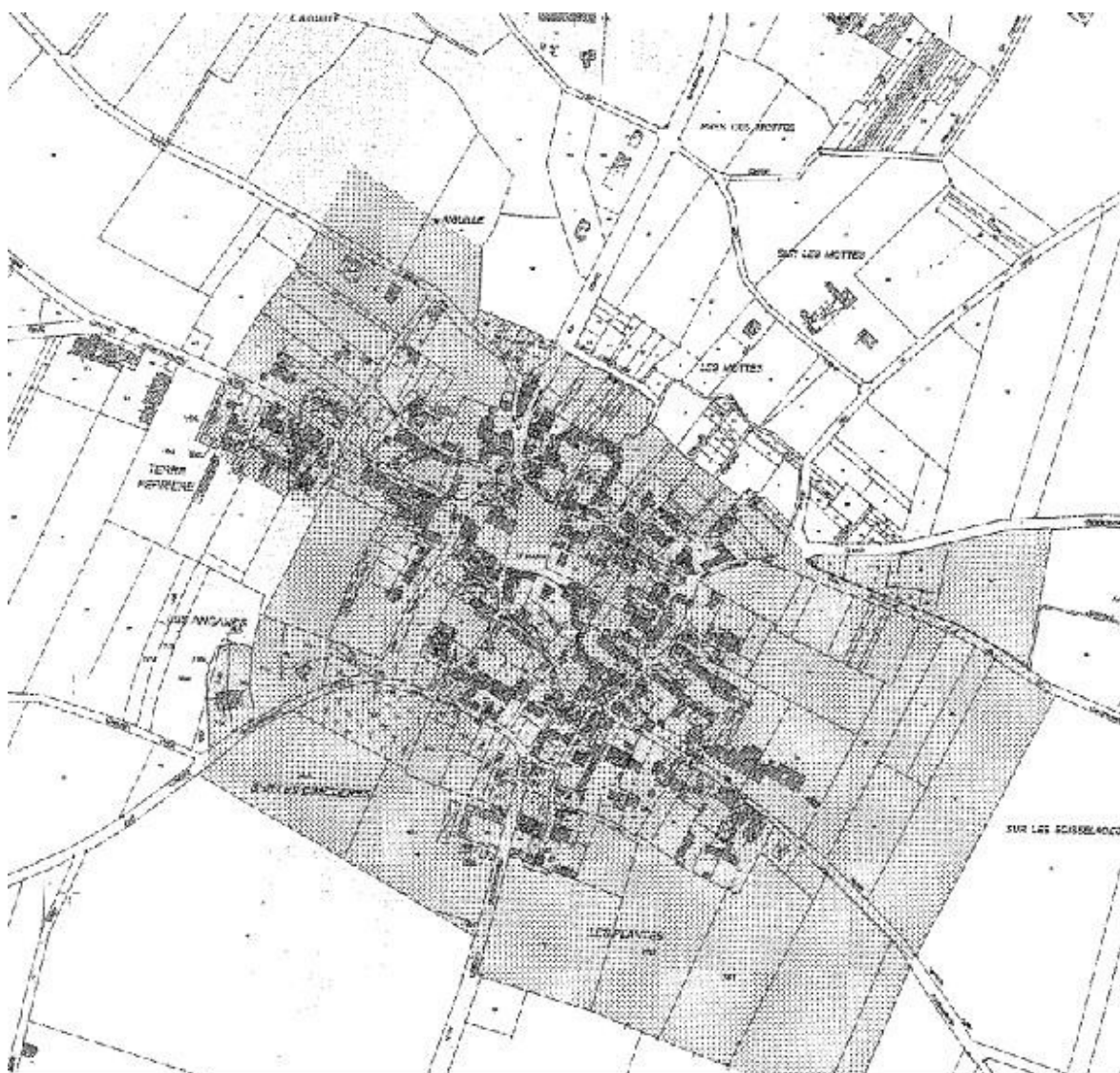
La commune dispose de plusieurs containers de tri sélectif qui sont situés à la sortie du bourg, au niveau de la coopérative agricole (verre, papier et vêtements), et au Breuil (verre).

## **ASSAINISSEMENT**

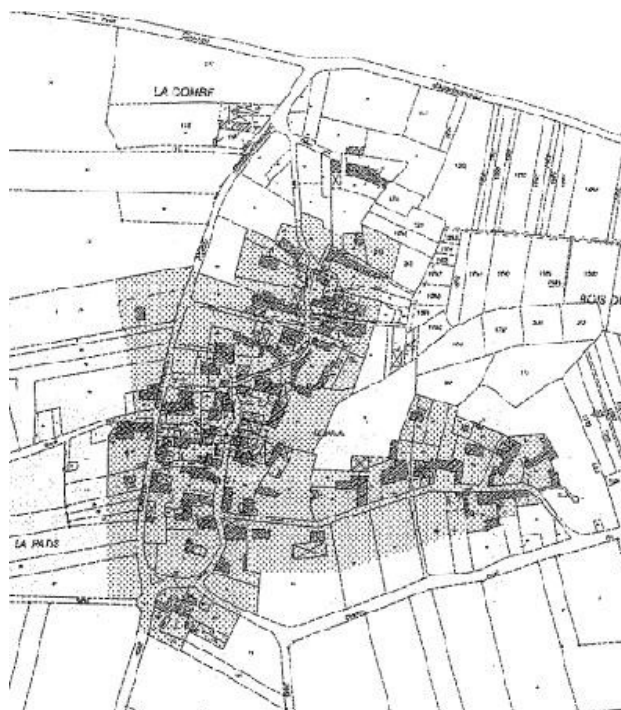
La commune a approuvé un zonage d'assainissement le 04/12/2006.

Un dispositif d'assainissement collectif est prévu au niveau du bourg et du village du Breuil.

Les hameaux restent en assainissement individuel.



*Zonage d'assainissement collectif sur le bourg*



*Zonage d'assainissement collectif sur le village du Breuil*